Ecrit par Echo du Mardi le 20 octobre 2021

Bodacc, BOAMP, BALO… l'accès en masse aux données économiques de plus en plus facile



La direction de l'information légale et administrative (Dila) a ouvert les données de ses sites économiques via de nouvelles interfaces de programmation d'application (API). Cette ouverture concerne les annonces civiles et commerciales du BODACC (33 millions d'annonces publiées), les annonces de marchés publics du BOAMP (3,2 millions d'annonces), les annonces des associations et fondations d'entreprise et leurs dépôts des comptes annuels (4,9 millions d'annonces) et les annonces légales et obligatoires du BALO (128 000 annonces).

« La circulaire du Premier ministre du 27 avril 2021 sur la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources, rappelle toute l'importance que revêtent l'ouverture et la réutilisation des données publiques : utiles aux décideurs publics comme aux citoyens et acteurs privés, au service à

Ecrit par Echo du Mardi le 20 octobre 2021

la fois du pilotage, de l'efficacité de l'action publique, de la transparence et du débat démocratique », explique la Dila* dont l'action est de faciliter le pilotage des décideurs publics, la transparence auprès des citoyens ainsi que l'exploitation des données à des fins économiques afin de fournir « de nouvelles ressources pour l'innovation économique et sociale ».

Libre accès aux données de masse

La Dila ajoute des nouveaux moyens pour accéder aux données publiques. Pour ce faire, elle s'appuie sur les interfaces de programmation d'application (API). Les API permettent le libre accès aux données de masse et aux fonctionnalités, à grande échelle.

L'ensemble des informations légales, économiques et financières relatives à la vie des entreprises (privées et publiques) et au milieu associatif sont ainsi accessibles au travers d'une 'granularité' plus fine que les fichiers brutes exposés en opendata.

Modernisation de l'action publique

L'ouverture des données fait partie intégrante de la modernisation de l'action publique. Les acteurs privés et publics ont ainsi la possibilité d'interroger rapidement les données économiques, par le biais de filtres et critères spécifiques et également de croiser ces données pour nourrir des rapports ou analyses sur les marchés publics, la vie des entreprises, les associations, etc. Ces données sont aussi téléchargeables sous différents formats tel que Excel, CSV pour les utilisateurs finaux.

Pour toutes les structures souhaitant industrialiser et automatiser les recherches récurrentes quotidiennes, il leur est possible de mettre en place un programme qui intègre ces APIs au format JSON.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des APIs exposé par la Dila à travers le site api.gouv.fr.

* *La direction de l'information légale et administrative (Dila) est une administration centrale placée sous l'autorité du Secrétaire général du Gouvernement au sein des services du Premier ministre. Elle exerce les missions de diffusion légale, d'information administrative et d'édition publique et, à ce titre, gère les sites legifrance.gouv.fr, service-public.fr, vie-publique.fr, boamp.fr et bodacc.fr, journal-officiel.gouv.fr. Elle est également un éditeur public avec la marque La Documentation française et propose à ses partenaires publics des prestations d'édition et d'impression, avec son activité d'imprimerie. www.dila.premier-ministre.gouv.fr*